Code de conduite pour les partenaires commerciaux

Avant-propos

Nos clients, collaborateurs et actionnaires peuvent être sûrs que SMA Solar Technology AG et ses filiales (ci-après dénommées « SMA ») agissent de manière responsable, intègre et toujours en conformité avec les exigences et ordonnances légales en vigueur dans toutes leurs activités commerciales. Cela s'applique également à nos fournisseurs et autres partenaires commerciaux (ci-après dénommés « Partenaires commerciaux[1] »). Cette conduite intègre, éthique et respectueuse de la loi ne commence pas et ne se termine pas chez SMA, mais doit être garantie tout au long de la chaîne logistique et au sein de notre réseau de partenaires commerciaux. Le présent code de conduite contient les normes juridiques et éthiques auxquelles tous les partenaires commerciaux doivent se conformer pleinement lorsqu'ils traitent des affaires avec SMA et pour prendre des décisions ayant des répercussions sur SMA. Le code de conduite doit être respecté en combinaison avec toutes les lois applicables et autres obligations contractuelles vis-à-vis de SMA. Nous demandons à nos partenaires commerciaux de lire attentivement le présent code de conduite et de s'assurer que les attentes de notre part sont bien comprises. Le respect des dispositions du présent code de conduite constituent à nos yeux un fondement essentiel à toute collaboration.

Le comité de direction

Dr.-Ing. Jürgen Reinert
CEO
SMA Solar Technology AG

Barbara Gregor
CFO
SMA Solar Technology AG

[1] Sont désignés comme partenaires commerciaux au sens du présent code de conduite tous les fournisseurs, prestataires de services, agents commerciaux, conseillers et autres partenaires tenus contractuellement de respecter ce code.

Contenu

Obligations générales 04

L'homme et l'environnement 05

- Droits humains et conditions de travail équitables
- Respect, équité et diversité
- Sécurité et santé
- Protection de l'environnement et du climat
- Droits des communautés locales

Loyauté dans les affaires et intégrité 07

- Intégrité financière
- Lutte contre la corruption
- Concurrence loyale

Informations, données et propriété 08

- Informations confidentielles, protection par brevet et protection de la propriété
- Cybersécurité
- Protection des données à caractère personnel

Conséquences 09

Signalement de préoccupations ou d'infractions

Contact 10

Obligations générales

SMA exprime son obligation à l'égard de sa responsabilité sociétale par son engagement à respecter les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies. Une réussite économique stable ne sera possible que par le biais d'une conduite responsable sur le plan sociétal. Par conséquent, nous considérons une conduite durable et responsable comme le fondement essentiel de la collaboration avec nos partenaires commerciaux.

SMA respecte rigoureusement les lois, dispositions et contrats en vigueur. Nos partenaires commerciaux s'engagent également à respecter l'ensemble des prescriptions et normes nationales et internationales applicables, ainsi qu'à agir au sens des valeurs et principes décrits dans le présent code de conduite.

Nos partenaires commerciaux s'engagent également à agir en accord avec la Charte internationale des droits de l'homme, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les normes fondamentales du travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ils doivent également veiller à ce que leurs partenaires commerciaux, participant aux activités avec SMA, respectent les règles définies dans le présent code de conduite.

Nos partenaires commerciaux doivent transmettre à leurs collaborateurs les principes essentiels du code de conduite de manière intelligible. Sur demande, nos partenaires commerciaux doivent fournir toutes les informations et tous les documents attestant du respect des dispositions figurant dans le code de conduite. Ils autorisent SMA ou un contrôleur externe mandaté par SMA à vérifier, avec un préavis raisonnable, le respect du code de conduite sous une forme appropriée.

Nos partenaires commerciaux sont tenus de nous signaler sans délai toute violation du droit en vigueur, du présent code de conduite ou d'autres obligations contractuelles se rapportant à des activités avec SMA. Cela vaut également pour des conflits d'intérêts potentiels ou réels en rapport avec les activités avec SMA.

L'homme et l'environnement

/ Droits humains et conditions de travail équitables

SMA respecte la dignité personnelle et les droits de ses collaborateurs. Nous attendons la même chose de nos partenaires commerciaux.

Nos partenaires commerciaux ne doivent ni pratiquer ni tolérer aucune forme de travail forcé et d'esclavage moderne[1] ou de travail d'enfants[2] tel que définis par l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Ils s'engagent également à ne pas acheter de marchandises ou de services qui, pour leur production ou leur fourniture, impliquent le recours à la traite des personnes, au travail forcé ou au travail d'enfants.

Nos partenaires commerciaux doivent respecter strictement les lois du travail en vigueur, y compris les lois sur les salaires minimums, le paiement des heures supplémentaires et les dispositions légales sur les horaires de travail. En l'absence de salaire minimum légal, nos partenaires commerciaux doivent verser un revenu minimum vital.

Ils respectent les droits en vigueur des collaborateurs en matière de liberté d'association et de conclusion de conventions collectives[3]. Nos partenaires commerciaux soutiennent également SMA dans la mise en œuvre de mesures de conformité visant au respect des lois relatives à la protection des droits de l'homme. SMA s'aligne sur les Principes directeurs de l'OCDE sur le devoir de diligence et s'efforce d'identifier les risques relatifs à la chaîne d'approvisionnement de manière proactive ainsi que de les éliminer progressivement. Nous attendons également la même chose de nos partenaires commerciaux. En ce qui concerne les Minerais de conflits, nos fournisseurs s'engagent par conséquent à respecter le guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque.

/ Respect, équité et diversité

Tout comme SMA, nos partenaires commerciaux agissent avec respect et équité. Nos partenaires commerciaux doivent tout faire pour empêcher le harcèlement ou le traitement inhumain des collaborateurs, y compris le harcèlement moral, la maltraitance physique ou psychique, la menace du recours à la force, la contrainte et l'exploitation sexuelle. Ils doivent par ailleurs respecter toutes les lois anti-discrimination en vigueur. Nos partenaires commerciaux favorisent le traitement équitable et la diversité de tous les collaborateurs (potentiels), la promotion de l'égalité des chances en matière d'emploi et la prévention de discrimination à l'encontre d'une personne en raison de son genre, de sa nationalité, de son origine ethnique ou sociale, de sa confession, de son idéologie, de son handicap, de son âge ainsi que de son orientation sexuelle, de son identité ou de tout autre statut protégé par la loi[4].

[1] Conventions 29 et 105 de l'OIT
[2] Conventions 138 et 182 de l'OIT
[3] Conventions 87 et 98 de l'OIT
[4] Conventions 100 et 111 de l'OIT

/ Sécurité et santé

La sécurité et la santé de nos collaborateurs et de nos clients sont une priorité absolue pour SMA. Nos partenaires commerciaux doivent eux aussi façonner leurs conditions de travail de sorte que la santé et la sécurité de leurs collaborateurs soient garanties. Cela inclut notamment le respect de toutes les lois et dispositions en vigueur ainsi que des normes généralement reconnues relatives à la protection de la santé et à la sécurité au travail[5].

Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils utilisent des programmes de gestion et de maintien des processus de travail conformes aux normes de sécurité, procèdent à des évaluations des risques et prennent des mesures aux fins de protection de la sécurité et de la santé des travailleurs.

Par ailleurs, nos partenaires commerciaux doivent respecter toutes les lois et dispositions pertinentes ainsi que les normes généralement reconnues et spécifiquement pertinentes pour SMA sur la qualité et la sécurité des produits, y compris celles relatives à des produits chimiques et substances dangereuses et comportant des restrictions d'utilisation. Les informations correspondantes pour nos fournisseurs sont disponibles sur le site Internet de SMA.

/ Protection de l'environnement et du climat

La responsabilité écologique est un pilier du modèle commercial de SMA. Nous attendons une utilisation respectueuse des ressources naturelles et la prise de mesures visant à réduire les impacts négatifs sur l'environnement. Comme nous, nos partenaires commerciaux doivent respecter l'ensemble des lois et des dispositions de protection de l'environnement en vigueur ainsi que les normes internationales généralement reconnues. Dans leurs décisions commerciales, nos partenaires commerciaux prennent en compte de possibles effets sur l'environnement tout au long de la chaîne de création de valeur et définissent des objectifs ainsi que des mesures pour réduire les répercussions négatives pertinentes sur l'environnement. Ils doivent également s'efforcer d'améliorer en continu leur performance environnementale. En font partie le fait d'éviter toute consommation d'énergie excessive, l'augmentation de l'efficacité énergétique dans les processus commerciaux, la réduction des déchets et une utilisation sans cesse croissante de ressources renouvelables. Les gaz à effet de serre émis doivent faire l'objet d'une surveillance, et des objectifs de réduction ainsi que des mesures doivent être mis en place.

/ Droits des communautés locales

SMA respecte les droits internationaux, nationaux, locaux et traditionnels applicables en matière de terres, d'eaux et de ressources. Nos partenaires commerciaux s'engagent également à ne pas participer au vol de terres et à respecter l'interdiction portant sur l'expulsion forcée illicite dans le cadre de l'acquisition, de la construction ou de toute autre utilisation de terres, de forêts et d'eaux constituant la base vitale d'un individu.

[5] Convention 155 de l'OIT

Loyauté dans les affaires et intégrité

/ Intégrité financière

En particulier en ce qui concerne les activités commerciales internationales, SMA et ses partenaires commerciaux veillent au respect de toutes les lois applicables en matière d'importation et d'exportation de biens, de prestations de services et d'informations ainsi que des embargos et sanctions en vigueur.

Droit commercial et prévention du blanchiment d'argent
En tant que groupe d'entreprises actif à l'échelle mondiale, SMA oblige ses partenaires commerciaux à respecter toutes les réglementations et limitations applicables en matière de contrôle des exportations et du commerce, de financement du terrorisme et de sanctions ainsi que toutes les lois nationales et internationales applicables en matière de commerce et de lutte contre le blanchiment d'argent. Tout soupçon de blanchiment d'argent, par exemple en cas d'irrégularités de paiement, ainsi que les comportements suspects de clients doivent être signalés par le biais des processus établis à cet effet.

Honnêteté fiscale
SMA a à cœur d'assurer la conduite honnête, correcte et équitable des affaires. Ce principe se répercute sur nos partenaires professionnels. Nous attendons de leur part qu'ils respectent les lois et réglementations fiscales en vigueur et refusent la fraude fiscale et l'évasion fiscale au moyen de techniques d'optimisation fiscale agressives.

/ Lutte contre la corruption

SMA ne tolère la corruption ni en son sein ni chez ses partenaires commerciaux. En conséquence, nos partenaires commerciaux s'engagent également à respecter les « Business Principles for Countering Bribery » de Transparency International et donc à n'accorder ou n'autoriser aucun paiement par lequel le droit en vigueur serait bafoué. Nos partenaires commerciaux ne doivent pas non plus participer, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, à des pots-de-vin ou toute autre forme de corruption ou actes frauduleux. Cela implique qu'ils n'ont pas le droit de proposer, de promettre, d'accorder ou d'autoriser des avantages personnels à un agent public, un parti politique ou ses représentants, un client potentiel ou existant, un collaborateur SMA ou une autre personne pour obtenir une affaire commerciale ou influer de manière indue sur une action ou une décision. Les rémunérations des conseillers, agents et autres intermédiaires ne doivent pas servir à octroyer des avantages illicites aux partenaires commerciaux, clients ou autres tiers.

/ Concurrence loyale

Tout comme SMA, nos partenaires commerciaux s'engagent à respecter rigoureusement toutes les lois en vigueur sur la concurrence et sur les cartels. Ils ne doivent pas en particulier se concerter de manière illicite avec des tiers concernant des passations de marchés impliquant SMA en suspens ou en cours, ni transmettre des informations de prix, de coûts ou d'autres informations sur la concurrence.

Informations, données et propriété

/ Informations confidentielles, protection par brevet et protection de la propriété

Le succès commercial de SMA dépend de façon déterminante de nos efforts pour assurer la protection de nos informations confidentielles et de notre propriété intellectuelle. Par conséquent, nos partenaires commerciaux s'engagent également à respecter et à protéger la confidentialité de secrets commerciaux ainsi que les droits de propriété intellectuelle de SMA. Ils sont également tenus de protéger toute propriété intellectuelle de SMA, se trouvant sous leur contrôle ou en leur possession, de tout dommage ou usage non conforme. Nos partenaires commerciaux doivent aussi protéger les données qui leur sont confiées, par le biais de mesures techniques et organisationnelles appropriées, de tout accès non autorisé, falsification, destruction ou utilisation abusive.

SMA possède de nombreux brevets et autres droits de propriété, tels que des marques, des dessins et modèles. Ces droits font partie des principaux avoirs de SMA. Nous veillons à ce que notre propriété intellectuelle ne soit pas utilisée abusivement par des tiers et nous n'utilisons pas, pour notre part, la propriété intellectuelle de tiers. De même, nos partenaires commerciaux s'engagent à ne pas enfreindre la protection par brevet ou tout autre droit de propriété.

/ Cybersécurité

La cybersécurité est une priorité absolue pour SMA. Il est essentiel que nos partenaires commerciaux protègent les systèmes de SMA ainsi que les réseaux, les ordinateurs, les programmes et les données contre tout dommage ou accès non autorisé. Pour cette raison, nos partenaires commerciaux s'engagent à prendre des mesures appropriées dans le cadre de la cybersécurité.

/ Protection des données à caractère personnel

Chacun dispose d'un droit à la protection de ses données à caractère personnel contre une utilisation non autorisée. Il convient de respecter ces droits et de n'utiliser les données que dans la mesure autorisée par la loi et la politique de confidentialité en vigueur. Nos partenaires commerciaux s'engagent à protéger les données à caractère personnel contre la perte et la modification ainsi que l'utilisation, la consultation et la transmission non autorisées.

Conséquences

Le respect du présent code de conduite est une condition essentielle à la poursuite des activités avec SMA. En cas de violation de ce code, SMA et le partenaire commercial peuvent convenir de mesures correctives afin de remédier à une mauvaise conduite commerciale. Ces mesures doivent être mises en œuvre par le partenaire commercial dans un délai déterminé.

S'il n'est pas remédié à la mauvaise conduite, SMA peut mettre fin à la relation commerciale et à tous les contrats qui y sont liés dans la mesure autorisée par la loi. En cas de violation grave de la part du partenaire commercial, SMA peut mettre fin sur-le-champ à leur relation commerciale.

Signalement de préoccupations ou d'infractions

Les canaux de communication décrits ci-après ou la SMA Speak-Up Line peuvent être utilisés pour signaler des préoccupations ou des infractions. LA SMA Speak-Up Line est un outil de communication sécurisé géré par un prestataire externe et qui permet à l'informateur de rester anonyme. Les signalements communiqués via la Speak-Up Line sont transmis au service Group Compliance de SMA. Les informateurs sont protégés contre toute répercussion négative liée à un signalement émis en toute bonne foi. Nos partenaires commerciaux sont également tenus de ne tolérer aucune discrimination à l'égard de personnes ayant signalé en toute bonne foi des infractions à l'encontre des principes du présent code de conduite. De plus amples informations sur l'utilisation de la SMA Speak-Up Line et les informations d'accès sont accessibles sur le site Internet de SMA .

Contact

Aucun code de conduite ne saurait couvrir toutes les situations commerciales possibles. Nous encourageons donc nos partenaires commerciaux à nous contacter en cas de questions concernant le présent code de conduite. Pour ce faire, les partenaires commerciaux de SMA peuvent contacter les collaborateurs SMA avec lesquels ils travaillent.

Ils ont également la possibilité de contacter le service Group Compliance de SMA via les coordonnées suivantes :

Compliance Helpline :

- E-Mail : Compliance@sma.de
- Téléphone (Allemagne) : +49 561 9522 424242

SMA ENERGY THAT CHANGES

SMA.de

© SMA Solar Technology AG

CODEOCONDEMP-KEN2247